



Commission scolaire
des Appalaches

AVIS IMPORTANT

Information importante sur les nouvelles mesures
de la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme



En date du 26 mai 2016, entreront en vigueur des dispositions de la Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme dans les établissements d'enseignement.

Il sera désormais **interdit de fumer** (cigarette électronique incluse), **365 jours par année, 24 heures sur 24**, sur les terrains de tous les établissements (les écoles primaires, les polyvalentes et les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle) de la Commission scolaire des Appalaches, et ce, qu'il y ait présence des élèves ou non.



La commission scolaire **ne pourra plus mettre des cendriers** à la disposition du public.

La loi étend, par ailleurs, **le champ d'application à la cigarette électronique** en assimilant cette dernière au tabac.

La loi s'appliquera même lorsque vous serez présents sur nos terrains pour assister notamment à un spectacle à la Salle Dussault de la polyvalente de Thetford Mines, ou à toute autre activité, telle que le Festival Country, à la polyvalente de Black Lake, et ce, qu'il y ait des élèves ou non.

Tout contrevenant sera passible d'une **amende de 250 \$ à 750 \$** et, en cas de récidive, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$, émise par des inspecteurs du ministère de la Santé et Services sociaux.

Compte tenu de notre mission éducative et du rôle déterminant que nous jouons au sein du développement de nos jeunes, la Commission scolaire des Appalaches compte grandement sur votre appui et vous remercie à l'avance.

Donné à Thetford Mines, ce 18^e jour de mai 2016.

Le secrétaire général
Marc Soucie